



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 29 octobre 2015

DÉLIBÉRATION

N° 148 - 29.10.2015

En exercice ... 26
Présents 20
Votants 25
Abstention 0

**SERVICES TECHNIQUES
15. ETUDES ET TRAVAUX
BÂTIMENT – CRÈCHE DE SAINTE MARIE DE RÉ
Autorisation de signature des marchés**

L'AN DEUX MILLE QUINZE,
Le 29 octobre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 23 octobre 2015, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON,
La Flotte : M. Léon GENDRE, Mme Isabelle MASON-TIVENIN,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : Mme Marie-Noëlle BINET,
St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL, M. Jean-Jacques BLANC,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE, M. Francis VILLEDIEU,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Béatrice TURBE (donne pouvoir à M. Patrick RAYTON), M. Jean-Paul HERAUDEAU (donne pouvoir à M. Jean-Louis OLIVIER), M. Didier BOUYER (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN), Mme Chantal ZELY-TORDJMANN (donne pouvoir à M. Patrice DECHELETTE), M. Yann MAÎTRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON), M. Patrice RAFFARIN.

Secrétaire de séance : Mme Marlyse PALITO.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20151029-D2015148-DE
Reçu le 30/10/2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 29 octobre 2015

DÉLIBÉRATION

N° 148 - 29.10.2015

En exercice ... 26
Présents 20
Votants 25
Abstention 0

SERVICES TECHNIQUES 15. ETUDES ET TRAVAUX BÂTIMENT – CRÈCHE DE SAINTE MARIE DE RÉ Autorisation de signature des marchés

Vu l'ordonnance n°2005-645 du 6 juin 2005 relative aux procédures de passation des marchés publics des collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-21-1 relatif à l'autorisation préalable de signature d'un marché,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 28,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment le 3^{ème} alinéa de son article 5.3 alinéa 3 relatif aux actions en faveur du secteur de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence dans le cadre du Projet Educatif Local dont la vocation est de fédérer les intentions éducatives des partenaires en faveur des 0-25 ans,

Vu la définition de l'intérêt communautaire approuvée par délibération n° 113 du 24 septembre 2015 et notamment l'Etude, la création, l'entretien, la gestion et/ou participation des structures petite enfance accueillant les enfants de 0 à 4 ans ,

Vu la délibération n°113 du 21 juillet 2011, validant le principe de construction de locaux neufs pour la crèche de Sainte Marie avec une maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n°251 du 18 décembre 2013, relative au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération n°93 du 25 septembre 2014, relative à la validation de l'Esquisse,

Vu la délibération n°143 du 18 décembre 2014, relative à la validation de l'Avant-Projet Sommaire et autorisant la signature du Permis de Construire,

Vu la délibération n°8 du 19 février 2015, relative à la validation de l'Avant-Projet Définitif et du Forfait Définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération n°50 du 9 avril 2015, relative à la validation du dossier de consultation des entreprises,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 20 octobre 2015,

Considérant qu'un marché de travaux pour la construction d'une crèche à Sainte Marie de Ré a été passé dans le cadre d'une procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics),

Considérant qu'à la date limite de remise des offres fixée au 21 septembre 2015 à 11H00, 47 plis ont été remis, représentant 50 offres, réparties sur l'ensemble des 14 lots du marché,

017-241700459-20151029-D2015148-DE
Reçu le 30/10/2015

Considérant que le lot n°8 « Menuiseries intérieures » n'a fait l'objet d'aucune offre et a donc été déclaré infructueux,

Considérant que l'analyse des offres a conduit à déclarer plusieurs offres irrégulières, ce qui conduit à déclarer les lots n°9 « Courants faibles et forts » et n°10 « Plomberie CVC » également infructueux,

Considérant qu'il résulte de l'analyse des offres restantes par lot, réalisée selon les critères d'attribution définis dans le règlement de consultation (Valeur technique sur 60 %, Prix sur 30 %, Délai sur 10 %) le classement suivant :

Lot	Estimation de la maîtrise d'œuvre	Entreprise dont est économiquement la plus avantageuse	Montant de l'offre économiquement la plus avantageuse	Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) retenues
Lot 1 « Voirie et Réseaux Divers »	245 500,00 € HT	EIFFAGE	198 732,55 € HT	Dont PSE 1 – repose skate parc retenue
Lot 2 « Gros Œuvre »	128 500,00€ HT	IVAN BILLARD	102 607,85 € HT	
Lot 3 « Construction Bois »	195 000,00 € HT	COPPET	148 830,36 € HT	
Lot 4 « Couverture – Zinguerie »	36 500,00€ HT	ETANCHEITE DU SUD OUEST	50 000,00 € HT	
Lot 6 « Serrurerie»	11 800,00 € HT	TARDY	15 953,00 € HT	
Lot 7 « Cloisonnement – Plafonds »	39 400,00 € HT	DOUZILLE	52 378,75 € HT	
Lot 11 « Revêtements de sols »	40 400,00 € HT	AC SOLS	52 637,75 € HT	
Lot 12 « Peinture »	13 800,00 € HT	JAHIEL VERNAC	36 278,80 € HT	
Lot 13 « Espaces Verts »	22 180,00 € HT	ID VERDE	54 919,09 € HT	Dont PSE 9 – arbres fruitiers : 610,24 € HT
Lot 14 « Aires de Jeux »	4 320,00 € HT	QUALI CITE ATLANTIQUE	6 365,20 € HT	
Montant total	737 400,00 € HT		718 703,35 € HT	

Considérant qu'il convient de relancer les lots 8 « Menuiseries intérieures », 9 « Courants faibles et forts » et 10 « Plomberie CVC » déclarés infructueux en raison de l'absence d'offre ou d'offres irrégulières,

Considérant qu'il convient également de relancer une procédure pour le lot 5 « Menuiseries extérieures » déclaré sans suite en raison de la nécessité de modifier le cahier des charges techniques,

Considérant que la période de préparation des travaux est prévue de fin novembre à fin décembre 2015 et le début de l'exécution des travaux début janvier 2016,

Considérant qu'il convient de ne pas modifier le calendrier afin de livrer le bâtiment au mois de novembre 2016 et permettre l'ouverture de l'établissement dès le début janvier 2017,

Considérant que pour cela, il convient d'autoriser au préalable Monsieur le Président à signer le marché qui sera passé en procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics),

Considérant que ce marché sera composé des quatre lots suivants pour un montant estimé à 234 300€ HT:

- Lot 5 « Menuiseries extérieures », déclaré sans suite
- Lot 8 « Menuiseries intérieures », déclaré infructueux
- Lot 9 « Courants faibles et forts », déclaré infructueux
- Lot 10 « Plomberie CVC », déclaré infructueux

017-241700459-20151029-D2015148-DE
Reçu le 30/10/2015

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés de travaux de construction de la crèche de Sainte-Marie suivants :
 - Lot 1 « VRD » avec l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 198 732,55 € HT,
 - Lot 2 « GROS ŒUVRE » avec l'entreprise IVAN BILLARD pour un montant de 102 607,85 € HT,
 - Lot 3 « CONSTRUCTION BOIS » avec l'entreprise COPPET pour un montant de 148 830,36 € HT,
 - Lot 4 « COUVERTURE ZINGUERIE » avec l'entreprise « ETANCHEITE DU SUD OUEST » pour un montant de 50 000 € HT,
 - Lot 6 « SERRURERIE » avec l'entreprise TARDY, pour un montant de 15 953,00 € HT,
 - Lot 7 « CLOISONNEMENT – PLAFONDS » avec l'entreprise DOUZILLE pour un montant de 52 378,75 € HT,
 - Lot 11 « REVETEMENTS DE SOLS » avec l'entreprise AC SOLS pour un montant de 52 637,75 € HT
 - Lot 12 « PEINTURE » avec l'entreprise JAHIEL VERNAC pour un montant de 36 278,80 € HT,
 - Lot 13 « ESPACES VERTS » avec l'entreprise ID VERDE, pour un montant de 54 919,09 € HT,
 - Lot 14 « AIRES DE JEUX » avec l'entreprise QUALICITE ATLANTIQUE pour un montant de 6 365,20 € HT

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés de travaux pour la construction de la crèche de Sainte Marie et relatifs aux menuiseries extérieures, menuiseries intérieures, courants faibles et forts, et Plomberie – CVC.

Affichée le : 30 octobre 2015
Le Président

Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à

017-24190450-20151029_02015-148-DE
Reçu le 30/10/2015